



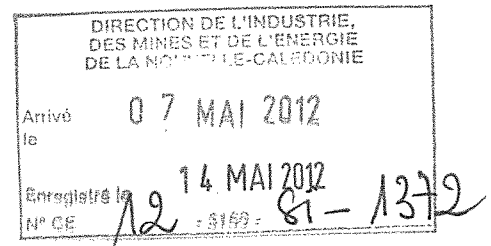
Nouméa, le lundi 07 mai 2012

DIMENC
Service de l'Industrie
1 ter rue UNGER
BP 465
98 845 Nouméa Cedex

A l'attention de

N/Réf HM/NF 2012-05-288

Objet : Réponse à votre courrier du 14 décembre 2011



Monsieur,



Suite à la visite du 14 novembre 2011 effectuée par et nous avons pris note des deux motifs de mise en demeure de notre société ainsi que de l'ensemble des remarques notifiées dans le rapport d'inspection du 14 décembre 2011.

J'ai ainsi l'honneur de vous transmettre avec ce courrier un premier dossier de réponses à vos questions.

Nous vous informons également que le bureau d'étude spécialisé CAPSE a été missionné pour réaliser la rédaction de notre porté à connaissance au titre de la réglementation des ICPE. Espérant ainsi répondre à vos recommandations.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC. – N°	ET 2012 CAPSE 260-05-NT-001 rev0
	TYPE	Note technique : réponses aux commentaires de la Dimenc
Objet	Compte rendu d'inspection d'installation classée du 14.12.11	
Destinataire(s)	DIMENC	
Copie(s)	-	
Titre	<p style="text-align: center;">REPONSES</p> <p style="text-align: center;">AUX COMMENTAIRES DE LA DIMENC</p> <p style="text-align: center;">VISITE D'INSPECTION DU 14/11/2011</p> <p style="text-align: center;">Note technique n°1</p>	
Société	 Etablissements de Traitement et de Valorisation des déchets	

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE LA METALLURGIE
DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Arrivé le 07 MAI 2012

14 MAI 2012

Enregistré N° CE 12 - 3160 - Si-1372

0	18/04/12							version initiale
Révision	Date	Rédaction	Vérification	Approbation interne	Approbation client	Commentaires		